



43 Rue du Rattentout
55320 Dieue sur Meuse
Tél : 03.29.85.73.90
secretariat@valdemeusevoiesacree.fr
www.valdemeusevoiesacree.com

Monsieur Serge NAHANT

*Conseiller Départemental
Président de la Communauté de
Communes Val de Meuse-Voie
Sacrée*

Objet : Extension des consignes de tri

Madame, Monsieur,

Pour améliorer le recyclage des déchets et vous simplifier le tri au quotidien, la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée a décidé de faire évoluer les consignes de tri.

Ainsi, à partir du 1^{er} avril 2020, vous pourrez déposer dans votre sac jaune :

- tous les emballages en plastique, y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films,
- tous les emballages métalliques,
- toutes les briques alimentaires.

En ce qui concerne les emballages en verre et les papiers-cartons, ils sont toujours à déposer respectivement dans les conteneurs verts et bleus.

Finis le casse-tête. Une seule question à se poser : mon déchet est-il un emballage ?

- oui : je le mets dans mon sac jaune ou les conteneurs,
- non : je le mets dans mon bac pucé pour les déchets ménagers.

Afin que votre geste de tri se traduise concrètement par le recyclage de vos déchets, quelques consignes sont à respecter :

- **je vide bien** mon emballage, mais je ne le lave pas,
- **je sépare les matières** des emballages. Exemple : je sépare l'opercule de la barquette jambon,
- **je n'imbrique pas** mes emballages. Exemple : je ne mets pas les films plastiques dans la boîte de conserve.

Convaincu de votre participation, nous vous remercions d'avance pour votre adhésion à ces nouvelles consignes. Engageons-nous, trions plus !

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,
Serge NAHANT

